



Rabat, le 10 Juin 2013

Communiqué de presse

La production de la pêcherie crevettière en hausse de 34%

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur halieutique «Plan Halieutis», le Département de la Pêche Maritime a mis en œuvre, le 1^{er} janvier 2011, un plan d'aménagement de la pêcherie crevettière.

Ce plan a pour principal objectif :

- L'exploitation durable et rationnelle des ressources crevettières ;
- La gestion de cette exploitation par la mise en place de mesures de préservation spécifique à chacun des segments opérationnels ;
- L'organisation de l'activité de pêche dans le temps et dans l'espace ;
- L'assurance d'une valorisation optimale ; et
- L'augmentation des revenus des pêcheurs.

Ainsi, l'année 2013 a connu le début de la mise en place de la version révisée du plan d'aménagement de la pêcherie crevettière. Cette nouvelle mouture, vient reconduire certaines mesures déjà adoptées par le premier plan d'aménagement mis en place en 2011 et ajuster d'autres mesures en vue de mieux les adapter à la réalité de l'exploitation cette pêcherie.

Les principales mesures préconisées ont concerné l'unité d'aménagement de la pêcherie, les espèces aménagées et les zones de pêche. Les autres mesures ont concerné la protection des crevettes au moment de la ponte et durant les périodes de recrutement à travers l'interdiction temporaire de l'activité de pêche et l'instauration de zones de cantonnement.

A noter que cet arsenal de mesures prévu pour la campagne 2013 et qui se place dans le contexte de la durabilité annoncée par la nouvelle stratégie du secteur de la pêche « Halieutis » sera consolidé par d'autres mesures lors des campagnes à venir pour atteindre à long terme une gestion basée sur le système de quota applicable à tous les navires opérant dans la pêcherie crevettière.

Durant les trois premiers mois de la campagne 2013, la production de la flotte crevettière congélatrice, constituée de quelques 51 navires, a connu une augmentation de 34 % en passant de 504 T en 2012 à 675 T en 2013. La valeur, quant à elle, a connu à son tour une augmentation de 41 % en passant de 54 Million de dh en 2012 à 76 Million de dh en 2013. A signaler que la flotte crevettière congélatrice a observé lors de la campagne de 2013, une période de repos biologique de 30 jours durant le mois de février. Cette durée, en 2012, a été de 45 jours allant du 1^{er} janvier au 15 février.